

Reconnaître le frelon asiatique

Frelon asiatique

Tête noire
et visage orangé

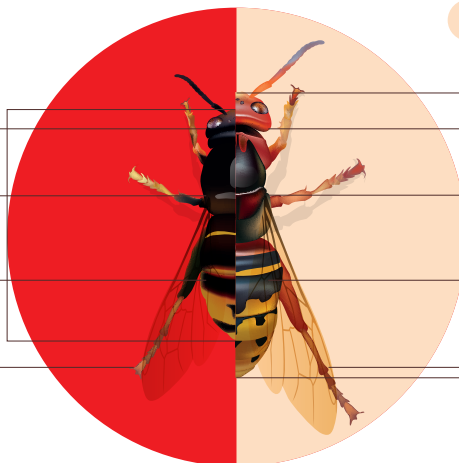
Thorax noir

Abdomen
majoritairement noir

Extrémités des pattes
jaunes

En vol :
insecte globalement noir

3 cm



Frelon européen

Tête brun-rouge
/ jaune

Thorax
brun-jaune

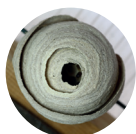
Abdomen
majoritairement jaune

Pattes brunes

En vol :
abdomen jaune visible

4 cm

Reconnaître les nids



Le nid primaire contient la reine et une dizaine d'ouvrières : il est formé dès le printemps, souvent proche du sol, à l'abri, dans les couverts ou dans les buissons. Il est de forme ronde, de la taille d'un petit ballon avec une entrée en dessous.



Le nid secondaire est formé dès le début de l'été et peut accueillir plusieurs milliers d'individus. Il est de taille considérable, allant jusqu'au mètre, rond ou en poire. Il est souvent en hauteur, à la cime des arbres, mais peut également être proche du sol.

Que faire si je vois un frelon asiatique ou un nid ?

1 Photographiez ou filmez l'insecte, le nid et toute autre découverte suspecte. Au moins un frelon asiatique doit être identifiable sur la photo ou la vidéo. Ne vous approchez pas à moins de 5 m d'un nid et évitez de le secouer.

2 Notez la date, l'heure, le lieu et l'environnement (par ex. ruches, forêt) de la découverte.

3 Annoncer le cas suspect via la plateforme suisse d'annonce pour le frelon asiatique : frelonasiatique.ch.



4 Si l'observation de nid est validée, la Taskforce frelon asiatique vous contactera pour spécifier la marche à suivre.

5 Confirmez via le site frelonasiatique.ch que le nid a bien été détruit, à quelle date et par quelle entreprise.

Le frelon asiatique : un réel danger

Le frelon asiatique (*Vespa velutina*) est une espèce particulièrement invasive. Prédateur généraliste, il a la particularité de décimer les ruches d'abeilles domestiques, ce qui impacte la pollinisation et donc la production agricole. Sa présence est associée à une perte de biodiversité notamment par le déclin des espèces d'insectes indigènes et plus particulièrement les abeilles et les frelons européens.

Sa propagation est extrêmement rapide : sur le district de Nyon, 65 nids ont été recensés en 2024, contre 24 en 2023.

Actions de la Municipalité

Pour faire face à cette évolution, la Municipalité a mis en place les actions suivantes :

- subvention à 100 %, maximum CHF 700.- des destructions de nids par des entreprises spécialisées ;
- formation de ses employé-e-s de terrain à la reconnaissance des frelons et des nids ;
- sensibilisation de la population : **votre participation est primordiale**, en signalant les individus et les nids, vous permettez d'endiguer la prolifération ;
- pose de pièges stratégiques en collaboration avec la société d'apiculture de Nyon.



Vous désirez en savoir plus ?

Pour mieux lutter contre le frelon asiatique, il est essentiel de comprendre son cycle de vie et son impact sur notre environnement.

Retrouvez toutes les informations complémentaires sur notre page dédiée et participez à la protection de notre biodiversité !



gland.ch/frelon-asiatique